"BÂTIR ENSEMBLE"

MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy tenue le 15 septembre 2022, à 19h30, à la salle municipale sise au 309 de la 4ème Avenue à Saint-Paul-de-Montminy, lieu usuel des séances du conseil municipal.

À laquelle assistent les conseiller(ère)s : Messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau, Éric Tanguay, Jean-François Mayrand et madame Marie-Hélène Pilote sous la présidence de monsieur le Maire, Alain Talbot.

Assiste également, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Claudette Aubé.

Est absent : Monsieur Serge A. Lavoie.

1. Ouverture de la séance
Constatant le quorum, monsieur le maire ouvre la séance.

2022-08-24-01 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur le fonctionnement
4. Avancement du dossier du poste de D.G.
5. Dossier des eaux usées (suivi de la séance de médiation)
6. Demande dans le cadre FRR – Volet 4
7. Période de questions
8. Levée de la séance

3. Période de questions sur le fonctionnement
Monsieur le maire rappelle à l'assistance que la période de questions se tient au point prévu à cette fin dans l'ordre du jour et que les questions doivent lui être adressées qu'il redirigera aux autres élus au besoin.

2022-09-15-02 AVANCEMENT DU DOSSIER DU POSTE DE D.G.

CONSIDÉRANT QUE des candidats ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande est affichée depuis juin et que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ont pris le dossier en main afin de trouver les bonnes candidatures;

CONSIDÉRANT QUE qu'une personne a été ciblée mais était en réflexion;

CONSIDÉRANT QUE cette personne s'est désistée;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu de retourner en affichage s'il n'y a pas d'autres candidatures recommandées. De vérifier auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et de chasseur de tête avec

un taux de réussite de 50% et un coût de 10,000.00$ à 12,000.00$ pour de nouvelles candidatures.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. Dossier des eaux usées (suivi de la médiation)

-Médiation : 2 jours à négocier entre les parties concernées;

-Les discussions se poursuivront en fin de semaine;

-Reste mardi le 20 septembre : s'il n'y a pas d'entente pour compléter les négociations, il y aura procès dont le coût est évalué à entre 200.000$ à 300.000$;

2022-09-15-03 DEMANDE DANS LE CADRE FRR – VOLET 4

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a élaboré un projet ayant pour titre « Études et soutien professionnel pour le futur développement du noyau villageois »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-Volet 4 (Soutien à la vitalisation);

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu :

- **Que** la Municipalité s'engage à réaliser le projet tel que présenté sur le formulaire de demande du FRR-Volet 4 (Soutien à la vitalisation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

- **Que** la Municipalité mandate comme représentante, madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-Volet 4 (Soutien à la vitalisation).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période de questions

- Poste de D.G. : Est-ce que les autres candidatures ont été rencontrées;
- FRR -Volet 4 : 1. Test de sol de plusieurs emplacements + eau;
  2. Ailleurs : il y a des développements;

2022-09-15-04 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de lever la séance à 19h50.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Alain Talbot, maire

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient en respect de l'article 142(2) du Code municipal

Claudette Aubé

Claudette Aubé
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion du 15 septembre 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 04 octobre 2022.